



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AMERAC SARL**, Rue de Rive 6 B, 1260 NYON
2. Déclaration de faillite: 23.02.2011
3. Suspension de faillite: 08.03.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.03.2011
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : toute activité dans le domaine de l'édition de livres, journaux et toutes publications écrites; conseils en matière de fusion, acquisition et financement d'entreprises.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

00608047

